



## DÉCLARATION LIMINAIRE

**CTR du 8 avril 2022**

Nous nous retrouvons aujourd'hui vendredi 8 avril pour la 2<sup>ème</sup> convocation du CTR. Le premier a été boycotté par 4 organisations syndicales donc, absence de quorum. A cette heure nous ne sommes pas certains que les conditions de dialogue social soient réunies, car nous sommes toujours dans l'attente de la mise en œuvre de nos revendications qui sont :

- L'abrogation de l'arrêté du 25 février 2022 fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleur de l'Insee
- Le retrait de la note du DRH sur les formations du 21 mars
- La mise en place d'un dispositif transitoire pour les grilles de B qui sont plus désavantageuses que celles de C

Si **FO-Insee** vous demande l'abrogation de l'arrêté du 25 février 2022 c'est parce que son contenu modifie en profondeur les épreuves des concours et le groupe de travail du 1er mars s'est tenu postérieurement à sa signature par le Directeur général de l'Insee. De plus dans le nouvel intranet vous faites mention de la non prise en compte de la note d'écrit pour le concours de contrôleur interne spécial ce que **FO-Insee** refuse. Pourquoi ne voulez-vous pas valoriser ce travail des candidats dans la note finale ? Des agents peuvent être excellents à l'écrit et moyen à l'oral et passer le cap de l'admission. Dans tous les autres concours hormis celui de la RAEP de passage de B en A il en est tenu compte. Tout miser sur l'oralité du candidat nous paraît constituer une réduction du panel de compétence des agents. L'acceptation de cette demande serait pour l'administration un moyen d'exprimer son mea-culpa sur l'erreur commise en la matière.

D'autre part, **FO-Insee** demande à la direction des Ressources humaines de retirer sa note sur l'organisation des formations, celle-ci visant à privilégier les formations en distanciel. Le contexte actuel n'est pas favorable à des formations toutes déployées en distanciel.

De ce point, de très nombreuses interrogations venant des Directions régionales sur le budget alloué en 2022 aux déplacements se sont fait jour. A priori depuis le 31 mars des notes sont parvenues aux Directions Régionales visant à réabonder les budgets liés aux déplacements. Qu'en est-il véritablement ? Toutes les DR ont-elles reçu cet abondement ?

La présentation du budget 2022 et l'exécution du budget 2021 nous sont présentés ce jour. Qu'en sera-t-il du prochain contrat budgétaire quand nous voyons déjà aujourd'hui poindre des points de friction dans certains services en matière de ressources humaines même si nous considérons plus à **FO-Insee** les agents comme des hommes et des femmes et non comme de simples ressources. Il semblerait que la campagne de mobilité des Attachés se clôturera avec un nombre considérable de postes à pourvoir.

Aujourd'hui nous sommes arrivés à l'os. Donc, comment diminuer davantage, si ce n'est à ne plus exercer certaines missions ou à ne les réaliser que de manière dégradée. A force de rationaliser les moyens, l'État employeur en est arrivé à réaliser avec moins de qualité certaines missions. Nous sommes conscients que l'ère numérique facilite certaines missions mais sur un autre plan elle risque de tendre vers une déshumanisation des rapports.

Le collectif de travail est aujourd'hui en état de crise sanitaire. Sur le schéma d'emploi évalué pour 2022, celui-ci est maintenu à – 67 ETP alors que, déjà en 2021, l'Insee a réduit celui-ci de 78 ETP. Qu'en est-il réellement ?

La crise sanitaire COVID 19 que nous venons de traverser apparaît pour certains derrière nous mais nous constatons hélas qu'elle a conduit à un bouleversement de l'organisation du travail. Le mode hybride que nous pratiquons tous actuellement demande et demandera encore des ajustements, pour que chacun puisse retrouver un cadre de travail équilibré. L'accélération du déploiement du télétravail interroge aujourd'hui très fortement tous les acteurs du travail et notamment les acteurs de prévention.

Demain, si l'administration semble persuadée que le mélange des genres, conditions de travail, effectifs, missions et statuts particuliers apportera une amélioration et un gain de temps, nous représentants du personnels ne sommes pas persuadés de cette avancée bien au contraire.

Sur le sujet des jours de fermetures de l'Insee, **FO-Insee** vous demande de supprimer cette possibilité pour l'Insee puisque vous décidez de journées de fermeture l'été alors qu'à l'origine ces journées de fermetures étaient mises en place pour procéder à des économies d'énergie. **FO-Insee** considère ces jours de fermetures comme des contraintes supplémentaires pour les agents et vous demande de les abandonner.

Sur le sujet des modifications apportées aux LDG, vous les demandez car cela vous a certainement conduit lors de la dernière campagne à ne pas promouvoir des agents qui en avaient les critères. Cela constitue donc un pansement que nous prenons volontiers. Comme nous ne voulions pas de ces restrictions à la base nous ne pouvons qu'y adhérer. Néanmoins comme ces LDG découlent de la funeste Loi Transformation Fonction Publique nous nous abstiendrons. Il serait intéressant pour l'administration de l'Insee d'aller voir comment ces LDG sont mises en application dans les autres directions du Ministère notamment à la douane ou à la DGFIP. Nous faisons, il nous semble, partie du même ministère.

Nous poursuivrons cette liminaire sur le pouvoir d'achat des citoyens en forte baisse depuis les années 2000. Aujourd'hui, le gouvernement aurait dû compenser cette perte de pouvoir d'achat par la revalorisation de la valeur du point d'indice de 20,79 %. **FO-Insee** revendique la nette revalorisation de la valeur du point d'indice pour tous les agents.

Aujourd'hui, vous nous dites, pour la grille des B, que les nouveaux contrôleurs ne gagneront pas moins que les adjoints administratifs si l'indemnitaire est compté. Mais pour **FO-Insee** la valeur du point d'indice, le nombre d'indices et leur valeur unitaire est notre principale préoccupation, car ce sont ces valeurs qui sont prises en compte pour le calcul de la retraite.

Par ailleurs **FO-Insee** vous demande le réexamen du RIFSEP des B et C sans attendre la mise en route de Bercy.

**FO-Insee** vous demande également l'ouverture de négociations sur L'IMT (Indemnité mensuelle de technicité), ces négociations ayant été menées à la Douane et à la DGFIP.

Aujourd'hui le niveau de vie des agents A, B et C est en grand risque de diminution. Dans le nouveau calendrier vous nous mettez de nouvelles discussions sur la rémunération des enquêteurs, nous vous demandons d'ors et déjà de remplir votre engagement sur les locations de voitures et sur la revalorisation de l'indemnité de collecte . La mise en place de la carte carburant liée à la location doit être faite très rapidement.

En raison de l'inflation galopante, le 1<sup>er</sup> mai une revalorisation du SMIC aura lieu. Cette nouvelle mesure ne fera qu'aggraver le tassement des grilles notamment pour les C les B et les Attachés.

Toujours pas à ce jour de notification des NBI dans les messageries syndicales nationales. Nous les avons trouvées sur Symphonie mais cela ne vous dispense de les envoyer aux organisations syndicales représentatives. A l'Insee, celle-ci n'est accordée qu'aux agents B et C alors que certains A pourraient y prétendre comme cela est fait pour d'autres administrations.

Nous terminerons cette liminaire par les conditions de travail des agents de l'Insee. Si très globalement certains se disent satisfaits de leur sort, pour autant, ici et là, **FO-Insee** constate un malaise latent des agents ; celui-ci découle essentiellement de la charge de travail dans un contexte de baisse drastiques des effectifs.

Nous serons très attentifs à vos réponses

Fait à Paris le 8 avril 2022,

